

MAIRIE DE SAINTE-CROIX  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse  
Canton de Meximieux

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX - N° 2024 – 34**  
**Séance du 12 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mercredi 04 décembre, sous la présidence de la Madame Sylvie OBADIA, première adjointe.

Présent(es) : Mesdames Cécile BOUCHARD, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,  
Messieurs Alain CURTAT, Michel DONGUY, Patrick HAUTAPLAIN, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Absent(es) : Madame Florence BERTHIER-CASSET ayant donné pouvoir à Madame Sylvie OBADIA

Monsieur Alexandre DIDIER ayant donné pouvoir à Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE

Monsieur Michel LEVRAT ayant donné pouvoir à Monsieur Michel DONGUY

Madame Laurence CHOUTEAU

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

---

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2022-1153 du 12 août 2022 modifiant les dispositions générales applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste ;

**CONSIDERANT** que l'avis du Comité social territorial n'est pas obligatoire pour toute suppression et modification d'un emploi permanent occupé par un agent contractuel ;

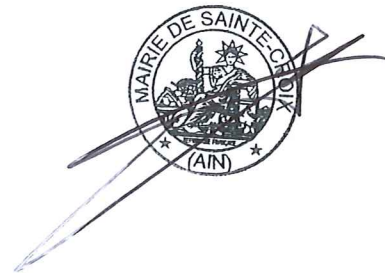
**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs du 17 octobre 2023.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide :**

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois effectifs de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Michel LEVRAT



## ANNEXE 1

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

FILIERE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTE	TEMPS DE TRAVAIL
Administrative	B	Rédacteur territorial	1	TNC 17,5/35 <sup>ème</sup> (17h30)
Technique	C	Adjoint technique territorial	1	Temps complet (35h00)
Technique	C	Adjoint technique territorial	1	TNC 11,50/35 <sup>ème</sup> (11h30)
Technique	C	Adjoint technique territorial	1	TNC 21,83/35 <sup>ème</sup> (21h50)
Technique	C	Adjoint technique territorial	1	TNC 15/35 <sup>ème</sup> (15h00)
Technique	C	Adjoint technique territorial	1	TNC 15,5/35 <sup>ème</sup> (15h30)